



**Procès-verbal**

## **PROCÈS-VERBAL / RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

### **ÉCOLE JEAN-BAPTISTE-MEILLEUR**

---

**Date:** mercredi 23 mars 2016

**Heure:** 18h45

**Lieu:** École Jean-Baptiste-Meilleur, 2237, rue Fullum / Montréal (Québec) H2K 3P1  
Salon du personnel, 1<sup>er</sup> étage

---

#### **PRÉSENCES**

##### Présents-es :

M.M.

M<sup>mes</sup>

Guy Coisman, directeur  
Pierre Boulanger, représentant de la communauté

Julie Lachance, secrétaire d'école  
Andrée Meilleur, enseignante  
Hélène Giguère, enseignante  
Marie-Josée Alarie, parent d'élève  
Marilyn Bourgeois, parent d'élève  
Djamila Bouchakour, parent d'élève  
Odette Trépanier, parent d'élève  
Marie-Josée Perreault, parent d'élève  
Imane Allam, parent d'élève

##### Absents-es :

Hélène Cormier, enseignante

---

*Prise de notes : Julie Lachance, secrétaire*

*Animation : Odette Trépanier, présidente*

## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M<sup>me</sup> Allam propose d'inverser les points 3 et 5.

M<sup>me</sup> Allam propose.

M<sup>me</sup> Lachance appuie.

*Adopté à l'unanimité.*

## 2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 26 NOVEMBRE 2015

M<sup>me</sup> Bourgeois propose.

M<sup>me</sup> Allam appuie.

## 5. MOT DE LA DIRECTION

### a) Plan de lutte contre l'intimidation

M. Coisman explique la différence entre un acte de violence et de l'intimidation.

Un suivi auprès des victimes et des intimidateurs sont offerts par les intervenants de l'école.

Si besoin, M<sup>me</sup> Noël, la policière sociocommunautaire, peut venir rencontrer les élèves. D'ailleurs, elle vient déjà, à l'occasion afin de rencontrer des groupes pour parler de divers sujets, dont l'intimidation.

M<sup>me</sup> Allam demande si nous avons des statistiques sur le nombre d'évènements par année. M. Coisman lui explique qu'il est difficile de cumuler des statistiques puisque souvent les victimes ne parlent pas, ou parlent plus tard, sans se souvenir de tous les éléments.

M<sup>me</sup> Perreault demande si on expulser un enfant de l'école lorsque ses comportements violents sont récurrents. M. Coisman explique qu'à partir de 12 ans, un enfant peut avoir un dossier judiciaire. À ce moment-là, si un jugement de la cour demande que l'élève soit changé d'école, l'élève en question pourra et sera déplacé.

Suggestions de M<sup>me</sup> Trépanier:

- Dans le plan de lutte, ajouter que les termes sont régulièrement expliqués aux enfants par les professeurs et divers intervenants.
- Ajouter que l'activité « Vers le pacifique » est détaillée dans l'agenda scolaire.
- Ajouter une signature d'engagement avec le plan de lutte contre l'intimidation dans l'agenda scolaire (enfant et parents).

M<sup>me</sup> Allam appuie les suggestions de M<sup>me</sup> Trépanier.

De plus, M<sup>me</sup> Trépanier propose que nous ajoutions différents liens (comme la Fondation Jasmin-Roy) sur notre page Web afin d'aider les enfants mais aussi les parents qui auraient des questions et des inquiétudes concernant l'intimidation. On pourrait appeler ça « le coffre à outils ». M<sup>me</sup> Trépanier se propose dans la rédaction de ce coffre et M<sup>me</sup> Lachance l'intégrera au site Internet de l'école.

Nous avons, encore une fois cette année, l'Unité sans violence. Par contre, puisque cette activité est en collaboration avec le poste de police et que le renouvellement se confirme seulement au mois de février, nous ne pouvons nous permettre de l'insérer dans le plan.

La présidente, M<sup>me</sup> Trépanier, tient à faire mention de félicitations à toute l'équipe-école sur le plan de lutte à l'intimidation. Cette motion est appuyée par l'ensemble des parents présents.

Le plan de lutte contre l'intimidation est proposé par M<sup>me</sup> Meilleur et appuyé par M. Boulanger.

**b) Présentation du budget**

Fond 1 : fond de roulement de l'école (produits ménagers, crayons, papiers, etc.)

Fond 7 : fond de l'école Montréalaise, pour payer, entre autres, la technicienne en éducation spécialisée, la psychoéducatrice. Normalement ce budget sert également à payer les activités faisant parti du programme Jeune Public. Puisque les sorties sont boycottées par les enseignants cette année, nous ne savons pas si le budget de 4500\$ sera récupéré par la CSDM.

Fond 4 et 9 : le budget pour la cour d'école reste là jusqu'au moment où les dépenses seront faites. Dans ce fond, nous retrouvons le paiement des parents pour le service des dîners et le paiement des effets scolaires. Pour les effets scolaires, il nous manque une certaine somme, puisque certains comptes demeurent impayés par quelques parents. Par contre, au service de dîner, les paiements se font bien.

Pour ce qui est du Service de garde, vu l'augmentation d'inscriptions versus les prévisions, le budget risque de finir à 0.

Allocations supplémentaires : TIC et TNI, stagiaires, libération des enseignants pour les PIA, livres de bibliothèque, etc.

c) **Projet éducatif** : Organisation du plan de réussite, intimidation, etc.

d) **Nouveau projet de loi 86** : Tout devrait être modifié l'an prochain et éventuellement avec le nouveau projet de loi 86. Au moment où le projet de la loi sera appliqué, le conseil d'établissement pourra se rencontrer et nous verrons comment nous devons nous organiser. Nous nous entendons sur le fait que si d'ici mars 2017, nous n'avons aucune confirmation sur le projet de loi, nous nous consulterons pour décider si nous retravaillons le projet éducatif ou si nous préférons attendre encore. Si nous décidons de le retravailler, nous devons planifier 5 rencontres en plus de nos rencontres du conseil d'établissement.

- e) **Grille-Matière** : Nous devons partager 4,5 heures par semaine entre l'anglais, 2 arts différents et l'éducation physique. L'équipe-école a fait le choix de donner plus de temps pour l'éducation physique afin de prévenir l'obésité et pour faire bouger d'avantage nos jeunes. Il arrive que certains groupes doivent avoir les 2 heures d'éducation physique d'affilées. M<sup>me</sup> Allam exprime son mécontentement, mais M<sup>me</sup> Giguère nous explique que nous n'avons pas vraiment le choix et puisqu'elle fait elle-même les horaires à chaque année, elle s'assure que ce ne soit pas les mêmes groupes qui vivent cette situation à chaque année.  
*La grille-matière est approuvée à l'unanimité.*

- f) **Convention de gestion et de réussite éducative**  
*Approuvé à la majorité.*

g) **Sécurité aux abords de l'école**

Lors d'une situation, les parents peuvent aviser l'école même si la dite situation ne s'est pas produite sur le terrain de l'école. Si l'incident a des répercussions sur nos élèves, l'équipe-école fera les interventions nécessaires.

Si besoin, la direction avisera M<sup>me</sup> Noël, notre policière socio-communautaire. Si l'information provient d'un enfant, le parent sera avisé.

Il arrive régulièrement que les parents n'osent pas appeler la police, le directeur se permet alors de rappeler aux parents de leur droit de porter plainte suite à un évènement de violence ou autre.

Pour l'entrée du Service de garde, nous nous engageons à envoyer une lettre à tous les parents afin de leur rappeler qu'il est strictement interdit de se stationner à cet endroit.

Nous avons toujours le poteau avec le signe de l'interdiction de stationner, mais à la suite de certains travaux, l'ancrage ne s'y trouve plus. La secrétaire fera la demande à la CSDM pour le remettre en place.

M<sup>me</sup> Alarie nous demande également de faire ajuster le filet vert qui couvre l'entrée du Service de garde, car il a été déplacé avec la chute de neige cet hiver.

h) **Projet à JBM**

Le café Fullum va bien. M<sup>me</sup> Bourgeois s'inquiète de la présence de noisettes dans certaines collations, vu l'allergie de ses enfants. Nous vérifierons cette situation avec M. Ruiz, le responsable du projet.

La coop Sac-à-dos va bien. Les enfants aiment le projet.

### **3. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Signalétique : Des planches de bois seront installées par le directeur afin d'exposer à nouveau les dessins faits par les élèves pour la propreté de la cour.

Nous avons reçus les panneaux commandés, le directeur fera également l'installation de ceux-ci. Nous en avons 2 pour l'interdiction d'animaux sur le terrain de l'école et un autre pour aviser que la porte de la clôture doit demeurer fermée en tout temps.

Activités parascolaires : Le break-dance continue, par contre, nous demanderons au professeur de danse de s'organiser avec la gestion des paiements et des inscriptions. Le directeur a tenté de joindre à plusieurs reprises l'ASCS, mais en vain. Le directeur a tenté également de bâtir un projet avec Père Sablon, mais en vain également. Pour ce qui est de l'aide aux devoirs, nous n'avons reçu que 8 inscriptions. Nous avons donc dû laisser tomber le projet pour cette année. Mme Trépanier propose que nous présentions ce projet dès la première assemblée générale aux parents.

### **4. REPRÉSENTANTE DE L'ÉCOLE JBM AU RÉSEAU SUD**

M<sup>me</sup> Alarie nous informe que les rencontres du Réseau sont souvent annulées. Elle n'a donc pu assister à plusieurs rencontres.

### **6. SERVICE DE GARDE**

Une consultation des parents est présentement en branle à la CSDM. Les parents veulent plus d'activités éducatives.

Certains parents nous demandent s'il est permis aux enfants d'apporter des appareils électroniques au Service de garde. Nous nous informerons auprès du Service de garde afin de connaître leur règlement à ce sujet. M. Boulanger nous informe qu'il est permis aux élèves d'avoir leurs appareils électroniques, lorsque ceux-ci doivent rester à l'intérieur. Nous reviendrons sur ce sujet lors de notre prochain conseil d'établissement.

### **7. PHOTOGRAPHE**

M<sup>me</sup> Alarie nous présente la compagnie de photographie qui a fait la photo de son fils à la garderie. Suite à plusieurs commentaires négatifs sur la compagnie avec laquelle nous faisons à faire, il est décidé que la secrétaire fera les démarches nécessaires pour aller vers une autre compagnie pour l'an prochain.

### **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21h30**

M<sup>me</sup> Lachance propose  
M<sup>me</sup> Perreault seconde.

La présidente,

---

Odette Trépanier

Le directeur,

---

Guy Coisman